

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 19 NOVEMBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E. (excusé), MM. HERRLE, WINLING, PREVOT, Mme GESANG,
MM. KOPF, représentés respectivement par MM. HELMER A., VOGEL,
Mme WINCKEL, M. FEIG, Mme GEMUND.
MM. WEISHAAR, STEINER, GOETZ, ZINCK, SIBLER, (excusés), M. KOPF.

DEL. N° 133/2001

**OBJET : PARC D'ACTIVITES
CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESCHBACH**

Le Président informe le Conseil Communautaire que la convention a pour objet d'autoriser la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer à réaliser des travaux préparatoires à l'aménagement du parc d'activités intercommunal d'ESCHBACH.

La convention est établie pour permettre la réalisation de ces travaux en attente de la publication de l'arrêté de remembrement intercommunal en cours sur les bans des Communes d'ESCHBACH, de FORSTHEIM et de HEGENEY, attendu que les terrains concernés étaient propriétés de la Commune et le restent selon les propositions de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

- *VU la délibération du 5 mars 2001 par laquelle le Conseil Communautaire avait décidé officiellement d'engager les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté à Eschbach au lieu dit « Wasserloch » dans le cadre du périmètre d'application du POS partiel d'Eschbach approuvé le 15 décembre 2000*
- *VU ses délibérations du 18 juin 2001 approuvant le dossier « loi sur l'eau » et le dossier « création – réalisation » réalisés par l'Agence Est Infra Ingénierie et chargeant le Président de soumettre les dossiers à la concertation avec la population*
- *VU sa délibération du 9 juillet 2001 approuvant le bilan positif de la concertation engagée*
- *VU sa délibération du 9 juillet 2001 arrêtant le dossier définitif relatif à l'ouverture à l'urbanisation de la zone d'aménagement concerté à Eschbach*
- *VU la délibération valant proposition de vente en date du 4 juillet 2001 du Conseil Municipal d'ESCHBACH*
- *VU la délibération valant promesse d'acquisition en date du 19 novembre 2001 du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer*

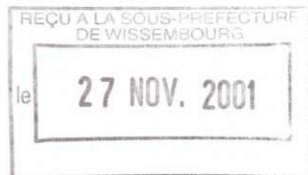
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**. approuve la convention avec la Commune d'ESCHBACH
autorisant la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer à
réaliser des travaux préparatoires à l'aménagement du parc
d'activité intercommunal d'ESCHBACH ;**

. autorise le Président à signer ladite convention.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa
réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 21 novembre 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a flourish.